

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CORNEILLA DEL VERCOL**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

Nombre de membres : Afférents au Conseil Municipal : 19 En exercice : 19 Présents : 10 + 6 PROCURATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 du mois de décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la commune sous la Présidence de Monsieur Christophe MANAS, Maire.

Présents : MANAS Christophe, COGEZ Aline, LISSARRE Valérie, WALLEZ René, GRANDO Daniel, LECTEZ Laurence, ROUCOLLE Lilian, BOLASELL Claire-Marie, LACROUX Charles, RAMIREZ Anne-Marie,

Absents ayant donné procurations : TORRES Jean-Louis à Charles LACROUX, FORNELLI Sandra à Valérie LISSARRE, FEDERICO Fatima à René WALLEZ, Patrick LAFFITE à Christophe MANAS, Lionel COLARD à Aline COGEZ, Joseph ALBALADEJO à Laurence LECTEZ,

Absent : Henri GERBOLES, Manon SABARDEIL, Agnès LIROUCOURT

Convocation le 13 décembre 2024.

Le quorum est atteint

Mme Valérie LISSARRE a été nommée secrétaire de séance

DEL n° 12202413**OBJET : Solidarité avec la population de Mayotte – Versement d'un don**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Corneilla-del-Vercol tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de la commune de Corneilla-del-Vercol de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500 € à la Protection civile, domiciliée Tour Essor, 14 rue Scandicci 93500 PANTIN.

Après avoir entendu ce rapport, l'Assemblée :

- **APPROUVE** ce soutien de 500 € à la population de Mayotte,
- **HABILITE** Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

**Extrait certifié conforme,
Le Maire,**

C. MANAS